

20 avril 2020

**L'honorable Scott Moe, président du Conseil de la fédération
Premier ministre de la Saskatchewan**

Objet : Mobilisation des soins de santé à domicile pendant la pandémie de la COVID-19

Chers premiers ministres,

Tout d'abord, je vous remercie pour les efforts continus de soutien aux soins de santé à domicile. Je remercie également toutes les personnes qui travaillent sans relâche pour veiller à la santé et à la sécurité des Canadiens et Canadiennes pendant la pandémie.

Notre secteur se heurte à d'importantes difficultés qui surgissent de la pandémie qui nous frappe tous. Il est confronté à l'exercice délicat de planifier les futures vagues d'infection potentielles au cours des 12 à 18 prochains mois. Les contraintes induites par la mobilisation des ressources humaines pour les soins communautaires et à domicile représentent un enjeu de taille. Aussi, nous recommandons que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire des provinces et des territoires, investisse pour mieux soutenir les travailleurs de la santé dans le secteur des soins à domicile. Tout au long de cette crise, les soins de santé à domicile demeurent un service essentiel pour les personnes âgées fragilisées, les personnes atteintes de maladies complexes, chroniques et invalidantes ainsi que les personnes en fin de vie. Pour ces personnes plus vulnérables qui seraient fortement touchées par une infection à la COVID-19, les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée sont des lieux à haut risque.

L'Association canadienne de soins et services à domicile (ACSSD) souhaite que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux discutent d'un complément temporaire du salaire des travailleurs à faible revenu. Toutefois, nous sommes convaincus que les éléments suivants doivent être mis en œuvre pour retenir les services essentiels des travailleurs de la santé non réglementés donnant des soins à domicile (p. ex., préposés aux services de soutien à la personne, les aides-soignants) :

- **Le programme complémentaire doit être conçu comme une subvention de l'employeur** qui inclut les travailleurs de soins de santé à domicile non réglementés fournissant des services essentiels pendant l'épidémie de la COVID-19. Le programme doit inciter les employeurs à offrir un travail à temps plein — 37,5 h/sem. au taux horaire de 23,50 \$ (soit un maximum de 3 525 \$/mois pour une période donnée) — aux prestataires de soins de santé à domicile non réglementés qui fournissent des services à domicile jugés essentiels dans la lutte contre la COVID-19. Pour vous situer, la rémunération horaire des travailleurs de santé à domicile non réglementés varie actuellement entre 16,50 \$ et 19 \$. Or, la rémunération dans les établissements de soins de longue durée varie entre 22 \$ et 24 \$ et celle dans les hôpitaux entre 25 \$ et 28 \$.
- **Le programme devrait être administré par les gouvernements provinciaux ou territoriaux.** Il devrait permettre d'affecter des ressources auprès des personnes âgées fragilisées et d'autres populations vulnérables à la COVID-19 pour la prestation de soins à domicile, là où les risques de transmission du virus sont plus faibles.

Avec l'évolution de la pandémie, il est évident que les gouvernements chercheront à mobiliser l'expertise clinique des prestataires de soins à domicile dans le cadre d'une stratégie proactive visant à atténuer et à limiter la propagation et les séquelles de la COVID-19. Le fait de miser sur les soins de santé à domicile s'inscrira dans les stratégies de congé de l'hôpital et de « décantation » (pour renforcer la capacité de pointe) et fournira des solutions de remplacement aux

établissements de soins de longue durée qui comptent plus de 3 millions de Canadiens et Canadiennes, dont 1,2 million de personnes âgées fragilisées.

Toutefois, les obstacles suivants entravent l'efficacité des soins de santé à domicile et la capacité des travailleurs de la santé à répondre aux besoins des personnes nécessitant ces soins pendant la pandémie :

- **L'emploi constant de travailleurs de la santé non réglementés** — 20 à 25 % des travailleurs de soins de santé à domicile non réglementés (préposés aux services de soutien à la personne) qui gagnent moins de 2 000 \$ par mois choisissent de ne pas faire les visites et d'avoir plutôt recours à la prestation canadienne d'urgence (PCU).
- **Les soins de santé à domicile sont un service essentiel** – Le manque de clarté sur l'appellation et l'importance des soins de santé à domicile en tant que service essentiel entraîne l'annulation de services qui assistent les personnes âgées fragilisées dans l'accomplissement des activités essentielles de la vie quotidienne.
- **Accès aux EPI** – Une pénurie généralisée d'équipements de protection individuelle (EPI) et d'autres fournitures nécessaires au contrôle efficace des infections et à la limitation de la propagation du virus pendant la prestation des soins. L'accès à un EPI approprié pour les travailleurs de soins à domicile qui fournissent un service essentiel est crucial. Il en est de même pour le remboursement du coût de l'EPI pour les organisations prestataires.
- **Le fardeau des soignants** – L'annulation des visites aux clients désignés comme « ayant des besoins non urgents » (ou des besoins de santé complexes, mais stables ou nécessitant un soutien pour vivre en toute sécurité) crée un stress pour les familles et les soignants qui doivent s'efforcer de fournir eux-mêmes le soutien et les soins nécessaires. L'annulation des services de répit aux soignants vient exacerber cette situation déjà difficile.

Ce sont là les principaux enjeux auxquels le secteur est confronté actuellement. Pour que les soins communautaires et les soins à domicile soient un moyen d'action efficace dans la lutte contre la COVID-19, nous vous encourageons vivement à accorder la priorité à ces problèmes dans vos plans d'intervention. Nous serions ravis de vous donner de plus amples détails sur la portée et les répercussions de ces enjeux. En toute déférence, nous vous demandons une audience auprès de vous et de votre personnel.

En vous remerciant de votre attention, j'attends avec impatience votre réponse.

Nadine Henningsen, directrice générale, Association canadienne de soins et services à domicile
nhenningsen@cdnhomocare.ca (647-824-1962)

CC :

L'honorable Doug Ford, premier ministre de l'Ontario

L'honorable Jason Kenney, premier ministre de l'Alberta

L'honorable Brian Pallister, premier ministre du Manitoba

L'honorable John Horgan, premier ministre de la Colombie-Britannique

L'honorable Stephen McNeil, premier ministre de la Nouvelle-Écosse

L'honorable François Legault, premier ministre du Québec

L'honorable Blaine Higgs, premier ministre du Nouveau-Brunswick

L'honorable Dwight Ball, premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador

L'honorable Dennis King, premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard

L'honorable Joe Savikataaq, premier ministre du Nunavut

L'honorable Caroline Cochrane, première ministre des Territoires du Nord-Ouest

L'honorable Sandy Silver, premier ministre du Yukon

L'Association canadienne des soins et services à domicile (ACSSD) est une association nationale sans but lucratif vouée à renforcer les soins communautaires intégrés. Forte de la diversité de ses membres, l'ACSSD représente les organismes privés et publics qui financent, administrent et fournissent des services dans le secteur des soins communautaires et à domicile. Nous proposons une vision d'un système intégré de soins à domicile et de soins communautaires, plus précisément un système de prestation responsable et durable de soins continus, centrés sur les patients et les familles, accessibles et fondés sur des données probantes.